

pas en communauté, ils ont chacun leurs biens particuliers.

Q. Et M. Archambault l'un des propriétaires de ce journal est votre chancelier ; c'est lui qui fait l'office de secrétaire ?

R. Oui.

Q. La lettre-circulaire qui est rapportée dans la déclaration a-t-elle été rédigée par vous ou simplement signée par vous après avoir été rédigée antérieurement ?

Objecté à cette réponse comme illégale et inutile.

Objection maintenue, la question ne se rapportant pas à la contestation.

Q. Avez-vous eu connaissance, Monseigneur, que cette lettre-circulaire ait été publiée par la *Semaine Religieuse* ?

R. Je puis dire que oui ; mais je n'en ai pas fait de cas, tous les autres journaux l'avaient ; il est probable que j'ai dû la voir dans ce temps-là.

Q. Quand cette lettre a-t-elle été publiée ?

R. Je sais que la *Semaine Religieuse* a coutume de publier les mandements une huitaine de jours après les autres journaux : c'est-à-dire à la fin de la semaine qui suit la publication du mandement. Un mandement est publié un dimanche, le lendemain les journaux s'en emparent, soit par sténographes ou autrement, et la *Semaine Religieuse* ne le publie pas avant la fin de la semaine suivante ; mais jamais la *Semaine Religieuse* ne publie un mandement avant sa promulgation en chaire. Une fois qu'un mandement a été publié en chaire, six cents prêtres se trouvent à l'avoir ainsi que les journaux. Si on l'eût publié avant la promulgation, j'aurais désapprouvé la chose.

Q. Savez-vous que la MINERVE a publié cette lettre-circulaire le lendemain du jour où elle a été publiée en chaire ?

R. Je ne l'ai pas remarqué. Il n'est pas dans mes habitudes de relire mes mandements dans les journaux.

Q. Est-il à votre connaissance que les rédacteurs de la MINERVE soient allés à l'évêché pour avoir le texte de la lettre-circulaire ?

R. Je n'ai pas eu connaissance de cela. Ils ont pu l'avoir en beaucoup d'endroits, tous les prêtres en avaient un exemplaire.

Q. Vous vous rappelez, n'est-ce pas, Monseigneur, que peu de temps après que cette lettre eût été adressée au clergé, MM. Fréchette, Lebœuf et Globenski sont allés chez vous pour avoir des explications ?

R. Oui.

Q. Vous ont-ils offert de retirer l'annonce de la publication du roman d'Alexandre Dumas ?

R. La *Canada-Review* l'avait déjà déclaré avant.

Q. Alors, lorsque ces messieurs se sont rendus chez vous, le journal avait déjà dit qu'il renonçait à la publication des *Trois Mousquetaires* ?

R. Je ne me souviens pas de toutes les dates, mais il me semble que la chose était faite alors ; c'est par cette voie que je l'ai apprise.